

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

FREDON Poitou-Charentes

S.R.P.V. POITOU – CHARENTES

Bulletin technique n° 32 du 05 novembre 2008 (4 pages)

Grandes Cultures



Prochain bulletin le 19 novembre

COLZA : stade 4 à 10 feuilles

Ravageurs

Les vols de **grosses altises** et (localement) de **charançons du bourgeon terminal** sont terminés.

Pour les **pucerons**, la situation est **stable**, les conditions climatiques sont très défavorables à l'évolution des populations.

Surveiller les situations très tardives.

Phoma

La maturation des périthèces a progressé, les séquences pluvieuses ont favorisé des projections de spores en piéges dynamique et passifs.

Les préconisations du précédent bulletin restent valables.

CEREALES : stade levée à 2-3 F

Pucerons

En parcelles, les **infestations n'ont pas évolué** depuis une semaine (météo très défavorable).

En l'absence de traitement de semence spécifique (ou en végétation), les observations récentes permettent de distinguer 2 types de situations :

* En parcelles **très précoces** (stade 2 voire 3 feuilles), le pourcentage de plantes attaquées reste compris entre 2 et 8 % mais des parcelles sont encore indemnes ;

* En parcelles au stade **levée à une feuille** (situations très fréquentes), aucun puceron n'est observé en général.

- Dans les situations très précoces non protégées, prévoir une intervention dès que possible si la présence des pucerons est effective ;

- Dans les autres cas de figure, faire le point dans une semaine. Si le rafraîchissement prévu se confirme dans quelques jours, les possibilités de colonisation et le niveau d'activité de ces ravageurs s'en trouveront fortement limités.

- Remarque : les seuils habituels d'intervention restent d'actualité : environ 10% de pieds porteurs ou pourcentage sensiblement inférieur se maintenant 8 jours.

MAIS

Sondages larvaires: voir pages suivantes

COLLECTE ADIVALOR

Rappel

Collecte des Emballages vides de produits phytosanitaires les **12, 13 et 14 novembre.**



CEREALES

Pucerons

A surveiller en situations précoces

MAIS

Pyrale-Sésamie

Bilan des sondages larvaires

Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de la Protection des Végétaux
13 Route de la forêt
86580 BIARD
Tél : 05 49 62 98 25
Fax : 05 49 62 98 26

Directrice gérante :
S. DUTARTRE

Site internet : www.srpv-poitoucharentes.com
E-mail :srpv.draf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr

Publication périodique
C.P.P.A.P. n°1664-AD
ISSN n°0294-4693



MAIS : sondages larvaires

La prospection a eu lieu sur **290** parcelles (103 en Charente-Maritime, 119 en Vienne, 33 en sud Deux-Sèvres et 35 en Charente). Elle a été effectuée en collaboration avec les organismes habituels : FREDON, Chambres d'Agriculture et partiellement Coopératives et négociants.

Environ **50 %** des parcelles notées ont eu un traitement sésamie en **Charente-Maritime** ; dans les **3 autres départements**, le pourcentage de parcelles traitées (pyrale ou sésamie) est de l'ordre de **20 %**.

Les cartes établies à partir des **moyennes cantonales** (nombre de larves par plante) figurent pages suivantes ; elles permettent de dégager les **grandes tendances** à l'exclusion des situations très particulières (semis très tardifs, parcelles isolées ...). Les commentaires présentés par département se réfèrent aux moyennes cantonales ainsi qu'à la notation plante attaquée qui est le pourcentage de plante avec galerie(s) ou larve(s).

Charente-Maritime

Les infestations en **sésamie** sont en **net retrait** par rapport aux années antérieures ; les valeurs les plus « élevées » en moyenne cantonale, sont observées dans la partie sud-ouest du département. La valeur de **0,1 est dépassée dans 10 % des parcelles**, les valeurs observées dans les 3 parcelles les plus atteintes sont comprises entre 0,3 et 0,8.

La **pyrale**, peu présente, est en légère progression dans le sud-ouest. Des valeurs de 0,1 à 0,2 sont atteintes dans 15% des parcelles, 2 valeurs plus élevées sont notées dans le canton de Mirambeau (0,6 et 1).

Le **pourcentage de plantes attaquées** par ces insectes foreurs est assez faible ; des valeurs de **25 à 45 %** sont notées dans **15 % des parcelles**, les valeurs les plus élevées concernent 2 parcelles avec 70 et 90 % d'attaque.

Charente

Pour la **sésamie**, les moyennes cantonales sont **très faibles** avec seulement deux cantons dépassant légèrement 0,1 ; ce ravageur n'a été observé que dans 20 % des parcelles (avec 0,2 comme valeur la plus forte).

Cette tendance se retrouve pour la **pyrale** avec une moyenne maximum avoisinant 0,2 pour 2 cantons dans le sud ; cette valeur de **0,2** est atteinte dans **14 % des parcelles**.

La **notation plante attaquée** montre que les valeurs les plus élevées **(20 à 50 %)** concernent **30 % des parcelles**, surtout dans le sud du département.

Deux-Sèvres

La **sésamie** a été observée seulement dans deux parcelles, à des niveaux **très faibles**. Les infestations en **pyrale** sont également **très faibles** avec des moyennes cantonales **maximum proches de 0,1** dans 4 cantons ; les valeurs les « plus élevées », en moyenne parcellaire, vont de 0,1 à 0,2 et concernent 18% des situations.

Le pourcentage de plantes attaquées par ces ravageurs est **faible**, il est compris entre **20 et 30 % dans 18 % des parcelles**.

Vienne

La **sésamie** n'a été observée **que dans 4 % des parcelles** avec des valeurs ne dépassant pas 0,1 larve par plante.

La **pyrale** est notée dans les deux tiers des cantons, les moyennes cantonales les plus élevées sont comprises entre 0,1 et 0,3 et concernent 20 % des cantons. Au niveau des parcelles, 3 valeurs dépassent 0,5 et des valeurs de **0,1 à 0,3 sont relevées dans 15 % des situations.**

Le **pourcentage de plantes attaquées** par ces ravageurs est de **20 à 45 %** dans **17 % des parcelles** ; ces valeurs sont très rarement dépassées.

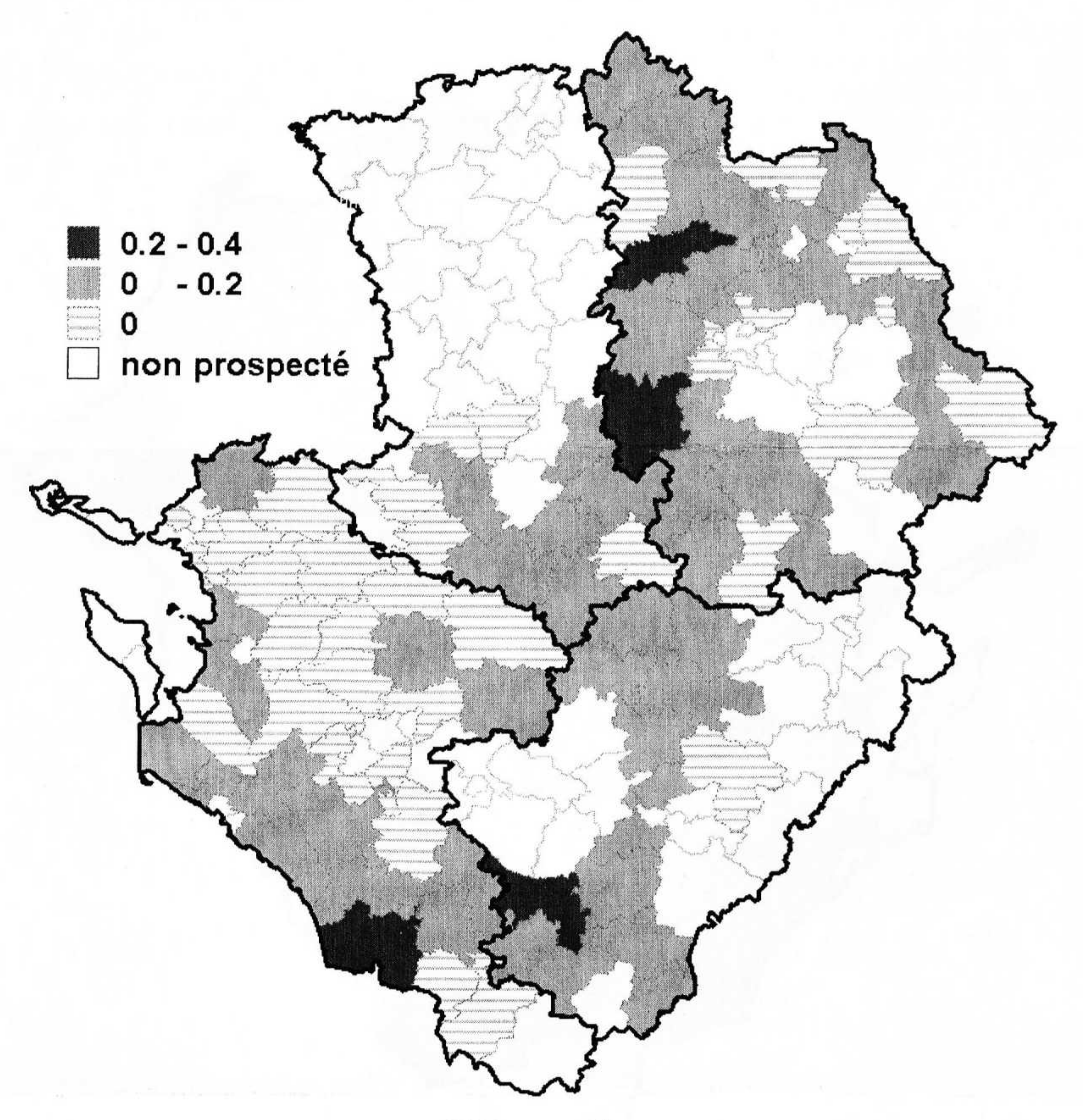
Le **niveau d'infestation larvaire est en net recul** par rapport aux tendances des années antérieures et la progression de la sésamie vers le nord de la région ne s'est pas confirmée. Les conditions climatiques particulières en mai-juin ont perturbé la réalisation des vols, notamment celui de la pyrale avec des captures importantes observées tardivement (20 juin-25 juillet) ; les pontes, les éclosions et le développement larvaire semblent également avoir été affectés.

La limitation de la nuisibilité directe et indirecte de la pyrale et de la sésamie nécessite :

- **une gestion des résidus efficace (voir bulletin précédent) ;**
- **une lutte directe adaptée et raisonnée ; sauf cas particuliers le risque pyrale et sésamie est très faible en Vienne ;**
- **en maïs spéciaux, la lutte directe renforcée reste impérative.**

Pyrale

Nombre de larves par plante (moyenne par canton)

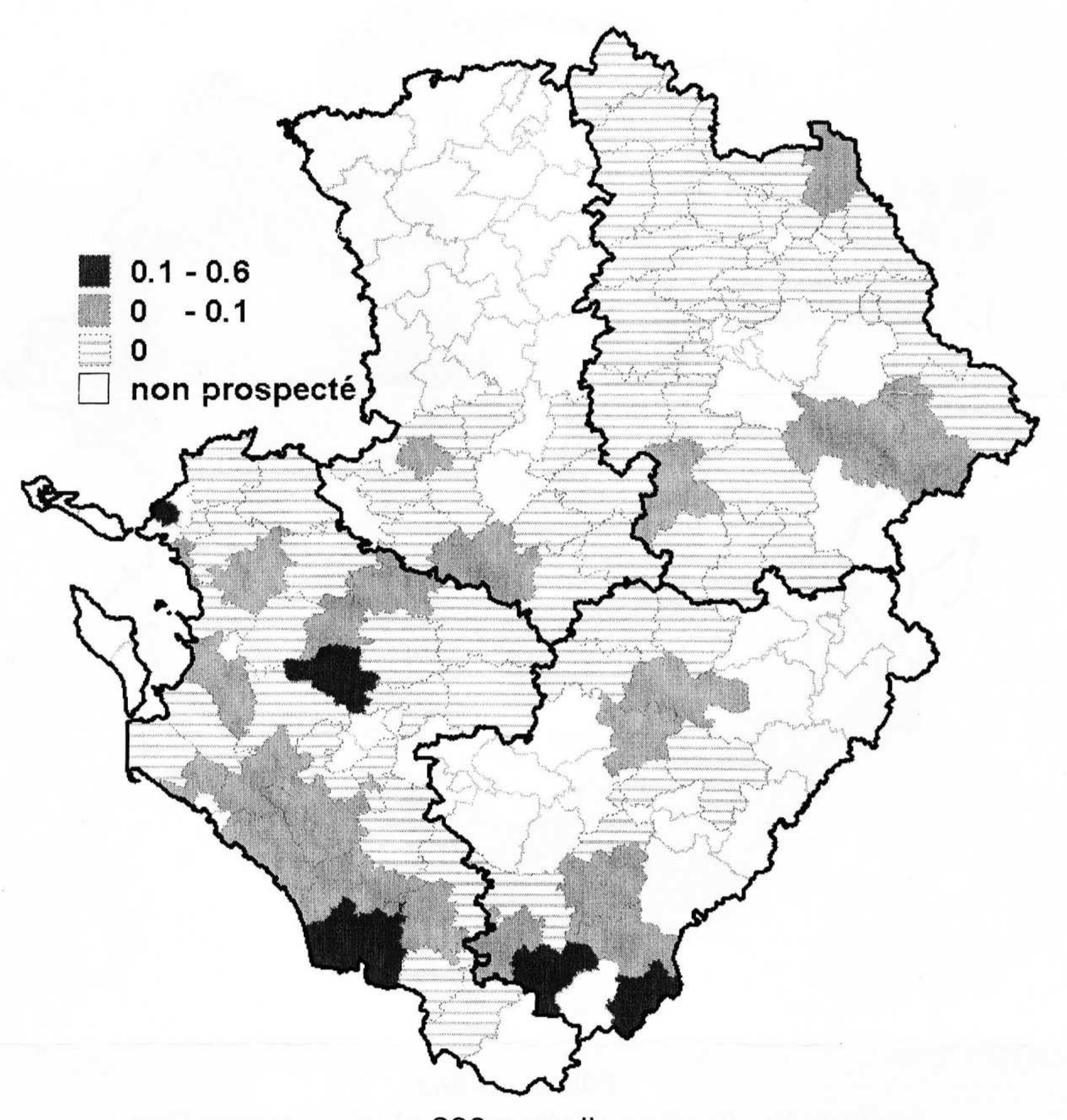


290 parcelles
(traitées Py. Ou Sés. 50 % en 17 et 20 % autres Dep.)

P124

Sésamie

Nombre de larves par plante (moyenne par canton)



290 parcelles
(traitées Py. Ou Sés. 50 % en 17 et 20 % autres Dep.)